



THÈME 4 ASPECTS PRATIQUES

La mort est un aspect inévitable de la vie, et y faire face implique plusieurs questions pratiques et bureaucratiques, que les membres de la famille ou d'autres soignants devront traiter. Cette rubrique vous guidera à travers certaines des questions pratiques que vous rencontrerez après le décès de la personne.

Lorsqu'une personne décède, plusieurs tâches pratiques ou bureaucratiques s'imposent. S'en occuper peut s'avérer difficile sur le plan émotionnel. Prévoir ou anticiper ces questions pratiques et bureaucratiques peut alléger le fardeau émotionnel et pratique de ceux qui vous survivent.

Vous pouvez envisager de prendre conseil auprès de juristes, d'avocats ou de spécialistes de l'homologation pour vous aider à résoudre ces questions complexes. Cependant, il existe d'autres types de questions qui, bien qu'elles semblent simples à résoudre, peuvent nous échapper lorsque nous nous trouvons dans une période aussi sombre et douloureuse que le décès d'un être cher.

Module 4: Après la mort

Quelques étapes administratives à prendre en compte lors du décès d'une personne :

1. Certificat de décès
2. Funérailles
3. Testament et homologation/questions juridiques
4. Procédures juridiques et fiscales
5. Notification des institutions
6. Assurance vie
7. Comptes bancaires et actifs financiers
8. Sécurité sociale et pensions
9. Fermeture numérique



...at the end of life



Canva Pro

REFLÉXIONS

1. Obtenez le certificat de décès. Il est généralement signé par l'hôpital, le médecin ou le professionnel de santé qui a traité la personne avant son décès. Ce certificat sera nécessaire pour de nombreuses autres démarches administratives.
2. L'organisation des funérailles est l'étape suivante. Vérifiez si le défunt a laissé des directives écrites et utilisez ce document s'il existe. Si ce n'est pas le cas, choisissez un service funéraire, décidez de l'incinération ou de l'enterrement et prenez les dispositions nécessaires pour la cérémonie. Le service funéraire vous guidera dans ces démarches.
3. Vérifiez s'il existe un testament. Dans l'affirmative, localisez-le et suivez les instructions qu'il contient. Vérifiez s'il est nécessaire de le soumettre à un tribunal (probate) pour validation. Il peut être nécessaire de déposer le testament auprès d'un tribunal (probate) pour validation.
4. Il peut également être nécessaire de dresser un inventaire des biens du défunt. Il est également important d'explorer si des questions juridiques et/ou des procédures judiciaires sont en cours.
5. Vous pouvez être amené à traiter des procédures juridiques liées à la succession, telles que l'ouverture d'une homologation ou le partage des biens. Il se peut également que vous deviez résoudre des problèmes fiscaux liés à la succession.
6. Informer les institutions telles que les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de cartes de crédit et les agences gouvernementales du décès. Cela implique généralement de fournir des copies de l'acte de décès.
7. Si la personne décédée a souscrit une assurance-vie, les bénéficiaires doivent contacter la compagnie d'assurance pour entamer la procédure de demande d'indemnisation.
8. Si le défunt possède des comptes bancaires et d'autres actifs financiers, les héritiers ou l'exécuteur testamentaire doivent s'occuper de la clôture de ces comptes bancaires ou du transfert de propriété des autres actifs financiers. Dans certains cas, les héritiers peuvent être responsables de certaines dettes, il est donc important de faire appel à un assesseur pour s'occuper des dettes et des obligations financières du défunt.
9. Informer la sécurité sociale du décès, en particulier si la personne décédée percevait des prestations actives. Il en va de même pour les pensions et autres prestations publiques.
10. Il sera également nécessaire d'identifier les comptes de médias sociaux, de décider de conserver ou de fermer certaines plateformes numériques et/ou abonnements actifs.

COMMENT UTILISER LA FLASHCARD

Cette flashcard vise avant tout à fournir une vue d'ensemble pratique des étapes à suivre, afin de faciliter l'examen des questions pratiques et administratives parfois complexes qui se posent après le décès d'une personne.

Elle vise également à sensibiliser à la nécessité de planifier les questions post-mortem, telles que les funérailles, afin de faciliter le processus pour les personnes qui doivent s'en occuper. Cela leur permettra de se concentrer uniquement sur le deuil et l'acceptation de la perte, mais aussi de veiller à ce que les souhaits du défunt soient respectés et que ses biens soient distribués conformément à ses intentions.



Co-funded by
the European Union